



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des dépenses personnelles du Premier ministre

Question écrite n° 30814

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme interroge M. le Premier ministre concernant ses dépenses personnelles. Dans sa réponse à la question écrite n° 21310 (JO du 5 novembre 2019), il est indiqué qu'elles font l'objet d'un remboursement. Elle souhaite connaître le montant de ces remboursements pour chacune des années 2018 et 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30814

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4486

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)